

L'Institut de Droit des Affaires Internationales (IDAI) établi au Caire en Egypte, naquit d'un accord de coopération conclu avec l'Université du Caire et soutenu par l'Institut français d'Égypte et l'Ambassade de France en République Arabe d'Égypte.

Le Collège Juridique Franco-Roumain d'études européennes (CJFREE) installé à Bucarest en Roumanie, est le fruit d'une coopération scientifique riche et ancienne entre l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'Université de Bucarest et treize prestigieuses Universités françaises membres de son Consortium d'appui (Aix-Marseille, Bordeaux, Evry-Paris-Saclay, Nanterre, Montpellier, Orléans, Paris 2 Assas, Poitiers, Reims Champagne-Ardenne, Rennes 1, Strasbourg et Toulon).

Le programme « La Condamine » implanté à Buenos Aires en Argentine, en partenariat avec l'Université del Salvador et le soutien de plusieurs universités françaises réunies dans le Consortium d'appui du programme (Bordeaux, Lumière Lyon 2, Montpellier, Paris Ouest Nanterre, Jean Moulin Lyon 3).

Les filières délocalisées dénombrent 715 étudiants français et internationaux (dont la moitié à l'IDAI) de la 1^{re} année de licence à la 2^e année de master.

CONTACTEZ L'ÉQUIPE DU PÔLE DES RELATIONS EXTÉRIEURES :

Responsable administrative :
ra.polere.eds@univ-paris1.fr

Assistante du pôle :
dre.eds@univ-paris1.fr

Responsable de scolarité des filières délocalisées :
fil-deloc.eds@univ-paris1.fr

LE PÔLE DES RELATIONS EXTÉRIEURES



Le pôle des Relations Extérieures de l'École de droit de la Sorbonne (EDS) se compose d'un directeur en la personne du Professeur Mustapha Mekki, de cinq délégués aux relations internationales représentant chacun un département de l'EDS (le département des licences, le département des Masters de droit privé, de droit public, de droit international européen et comparé et de l'AES). Au soutien de cette équipe pédagogique, le pôle des Relations Extérieures compte quatre agents administratifs ; la responsable administrative du pôle, la responsable des filières délocalisées, l'assistante administrative des filières délocalisées et l'assistante administrative du pôle.

Le pôle des Relations Extérieures intervient à quatre niveaux: **la mobilité entrante, la mobilité sortante, le rayonnement international de l'EDS et la gestion des filières délocalisées que sont l'Institut de Droit des Affaires Internationales (IDAI), le Collège Juridique Franco-Roumain d'Etudes Européennes (CJFREE) et le programme «La Condamine».**



Le pôle des Relations Extérieures est le guichet unique pour tous les étudiants en échange entrant de l'EDS. Lors de la sélection des étudiants en échange entrant, le Directeur du pôle et les délégués vérifient la recevabilité des dossiers des étudiants nominés par les universités partenaires. Une fois établie la liste des étudiants sélectionnés, le pôle devient le point de contact central et d'accompagnement de ces étudiants.

Le pôle organise chaque semestre, avant le début des enseignements, une semaine d'intégration (comprenant 10 heures de cours d'Introduction au droit français et à la méthodologie juridique dispensés par les délégués, 10 heures de cours de Français Langue Étrangère organisés par la Maison Internationale, et une réunion d'information présidée par le directeur du pôle). Le pôle envoie à tous les étudiants en échange entrant la documentation qui leur sera indispensable pour le bon déroulement de leur mobilité au sein de l'EDS: le planning des cours qui leur sont ouverts, un fascicule de méthodologie juridique entièrement en anglais,

une note explicative relative à la mobilité non diplômante et un guide de l'étudiant international.

Le pôle devient ensuite le référent des étudiants en échange entrant. À ce titre, il établit et centralise les informations diffusées par les scolarités afin de les transmettre à ces étudiants, et informe les scolarités des départements et instituts de formation du nombre d'étudiants qui leur sont rattachés. Tout au long du semestre, le pôle assure le suivi de ces derniers. Les délégués et l'équipe administrative répondent aux questions de ces étudiants, et déposent tous les documents qui pourront leur être utiles sur l'EPI créé à cet effet par le pôle des Relations Extérieures. À la fin de chaque semestre, sont organisées des délibérations spécifiques pour les étudiants en échange, puis leur sont envoyés leurs relevés de notes par le biais de leur messagerie.



Le pôle informe les étudiants de l'EDS des possibilités de mobilités qui leur sont offertes, leur permettant de suivre des cours auprès des universités partenaires de l'EDS, pendant un ou deux semestres, le pôle des Relations Extérieures informe aussi de mobilité sortante. Les délégués aux relations internationales répondent aux questions des étudiants relatives aux candidatures lors des Journées des Échanges Internationaux, organisées par la Maison Internationale. Le pôle organise également des réunions d'informations animées par des universités partenaires à destination des étudiants de l'EDS afin de leur expliquer les programmes auxquels ils pourront accéder au cours de leur mobilité. Les délégués accompagnent les étudiants souhaitant candidater à une mobilité sortante en les aidant à établir leur projet pédagogique. L'équipe administrative du pôle, quant à elle, se fait le relais de la Maison Internationale en présentant aux étudiants de l'EDS les modalités de candidatures en fonction des destinations choisies: pour la mobilité non diplômante en Europe ou hors Europe. Le pôle est également en charge de la gestion de programmes LL.M bi-diplômant avec des partenaires américains, australiens et écossais, permettant aux étudiants de l'EDS sélectionnés d'intégrer certains LL.M

de ces universités partenaires, et d'obtenir, à l'issue de leur mobilité annuelle, le diplôme étranger correspondant.

Enfin, le pôle participe au rayonnement international de l'EDS soit en sollicitant de futures universités partenaires afin d'engager avec eux des négociations pour la mise en place d'accords d'échange diplômant ou non diplômant. Il répond aux demandes d'universités étrangères souhaitant réaliser des projets avec l'EDS. Le pôle participe à un ou deux Forums ou événements interacadémiques par an dans le but de promouvoir l'offre de formation de l'EDS auprès d'autres universités ou d'étudiants étrangers. Le pôle accompagne les enseignants porteurs de projets académiques avec des universités internationales. Ce soutien se manifeste par la participation aux réunions avec le partenaire, la participation à la négociation et à la discussion entourant la rédaction des conventions. Le pôle coordonne l'établissement de la convention avec la DRI et la DAJI et en assure le suivi lors de son passage devant les instances décisionnelles de l'Université. En outre, le pôle accueille également les délégations d'universités étrangères en visite à l'EDS. Et assure le suivi des dossiers et l'accueil des Professeurs invités sur régime spécial au sein de l'École de droit de la Sorbonne ainsi que le suivi administratif de leurs dossiers.

L'EDS comptait au premier semestre de l'année 2021/22 des accords dans 193 universités partenaires dans plus de 50 pays différents dont 15 accords en Amérique du Nord, 12 en Amérique du Sud, 65 en Europe, 6 en Afrique, 11 en Asie, 6 au Proche-Orient et 3 en Océanie.

Depuis le mois d'avril 2021, le pôle des Relations Extérieures est également en charge de la gestion des trois filières délocalisées de l'EDS.



Ces filières d'excellence offrent l'opportunité aux étudiants venus de tous horizons de se former aux métiers de juristes spécialisés dans le droit international des affaires